

# Note d'information aux candidats inscrits aux épreuves d'admission du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

**Session 2024**

La création du CAFFA introduite par [l'arrêté du 20/07/2015](#) conduit à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

<b>Calendrier des épreuves d'admission de la session 2024</b>	
Période d'inscription	Du mercredi 24 mai au vendredi 16 juin 2023
Date limite du renvoi de la confirmation d'inscription (accompagné des pièces justificatives)	Vendredi 23 juin 2023 (cachet de la poste faisant foi)
Réunion d'information en visioconférence	Mercredi 28 juin 2023
Date limite de remise du mémoire professionnel	Vendredi 17 mai 2024
Epreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien	Du lundi 8 janvier au vendredi 19 avril 2024
Epreuve de soutenance du mémoire professionnel	Du mardi 11 au jeudi 13 juin 2024

## Inscriptions

### Conditions d'inscription

#### *Candidats admissibles d'une précédente session*

Les candidats ayant été déclarés admissibles lors d'une session du CAFFA conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen.

Il n'est pas nécessaire que ces deux sessions suivent immédiatement celle à laquelle le candidat a été déclaré admissible. Le candidat dispose d'un délai de quatre ans après la fin de cette session pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen, y compris en cas de changement d'académie.

Les candidats doivent présenter un document attestant qu'ils ont été admissibles à l'examen du CAFFA, au plus tard en 2020.

### Modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent obligatoirement auprès du rectorat où ils exercent leur fonction.

L'inscription s'effectue obligatoirement **du mercredi 24 mai au vendredi 16 juin 2023** via le formulaire en ligne dédié accessible sur le site de l'académie de Nantes : <http://www.ac-nantes.fr> (rubrique : "Concours/Métiers/RH", "Certifications des enseignants", "Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique").

A l'issue de l'inscription en ligne, le candidat recevra sur son **adresse électronique académique** une confirmation d'inscription.

La confirmation d'inscription signée et accompagnée des pièces justificatives demandées devra être adressée par voie postale pour le **vendredi 23 juin 2023** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi au :

**RECTORAT DE NANTES  
DEC 3-2  
Chemin de la Houssinière - BP 72616  
44326 NANTES CEDEX 3**

## Pièce justificative à fournir :

- Document attestant de l'admissibilité lors d'une session précédente du CAFFA (au plus tard en 2020).

## Nature des épreuves d'admission

---

### 1 - Épreuves de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation ou de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien).

### 2 - Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Le candidat devra remettre son mémoire professionnel au format Pdf via l'application M@gistère (accessible dans l'espace numérique de travail ETNA sur [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)), **au plus tard le vendredi 17 mai 2024.**

## Références réglementaires

---

[Décret n°2015-885](#) du 20/07/2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20/07/2015](#) fixant l'organisation du CAFFA

[Circulaire du 21/07/2015](#) (BO n°30 du 23 juillet 2015)

[Référentiel de compétences professionnelle](#) (annexe 1 de la circulaire du 21/07/2015)

[Synthèse des compétences du candidat](#) (annexe 2 de la circulaire du 21/07/2015)